



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Première Commission
Point 89 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

**Lettre datée du 3 octobre 2008, adressée
au Président de la Première Commission
par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite par les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective lors de la réunion qu'ils ont tenue à Moscou le 4 septembre 2008.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document de la Première Commission de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Armen **Martirosyan**



**Annexe à la lettre datée du 3 octobre 2008
adressée au Président de la Première Commission
par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des ministres des affaires étrangères
des États membres de l'Organisation
du Traité de sécurité collective**

Moscou, le 4 septembre 2008

Nous, ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), notons l'importance vitale d'efforts soutenus en vue du développement actif et intense d'un partenariat de coopération dans le cadre de l'OTSC, l'objectif étant de renforcer la sécurité et la stabilité stratégique mondiales et de faire échec conjointement aux nouvelles menaces à la paix, notamment au terrorisme international et à la prolifération des armes de destruction massive. Nous jugeons nécessaire dans le même temps de préserver et de développer les principaux arrangements conclus dans le domaine des armes stratégiques offensives, sur lesquels se fonde depuis plusieurs dizaines d'années le maintien de la stabilité et de la sécurité internationales.

Nous considérons le respect par les États parties des obligations assumées au titre du Traité sur la réduction des armes stratégiques comme un grand pas en avant sur la voie du désarmement nucléaire et une contribution véritable à la réalisation des objectifs énoncés à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous accueillons avec satisfaction l'intention des deux parties à la Déclaration de cadre stratégique États-Unis-Fédération de Russie adoptée le 6 avril 2008 à Sochi de ramener leur potentiel stratégique offensif au niveau le plus bas possible et de continuer à élaborer un arrangement ayant force obligatoire en remplacement du Traité START après qu'il sera venu à expiration le 5 décembre 2009.

Nous estimons qu'un tel arrangement pourrait inclure tous les meilleurs éléments du Traité START actuel, tout en fixant de nouveaux niveaux plus faibles et vérifiables tant pour les vecteurs stratégiques (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques à lanceur sous-marin et bombardiers lourds) que pour les têtes de missile qui y sont déployées.

Il nous apparaît que la réalisation d'un tel arrangement garantirait la stabilité et la prévisibilité dans les relations stratégiques entre les principaux pays dotés d'armes nucléaires et renforcerait la confiance dans les progrès vers la destruction totale des armes nucléaires dans le monde.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie

Le Ministre des affaires étrangères du Bélarus

Le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie

Le Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan

Le Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan

Le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan

Le Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan